

CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

Un fonds à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes ayant pour objectif de fournir un niveau élevé de revenu en intérêts.

Ce fonds vous convient-il?

- Vous désirez mettre votre argent à l'abri de l'inflation tout en le protégeant des répercussions des fortes fluctuations dans les marchés.
- Vous souhaitez investir dans des titres canadiens à revenu fixe émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.
- Vous êtes à l'aise avec un faible niveau de risque.

COTE DE RISQUE



Catégorie de fonds
Revenu fixe de sociétés canadiennes

Date de création
08 juillet 2013

Ratio des frais de gestion (RFG)*
1,91 %
(31 décembre 2024)

Gestion du fonds
Placements Mackenzie

Dans quoi le fonds investit-il? (au 31 mai 2026)



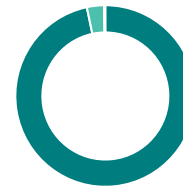
Répartition de l'actif (%)

Obligations Domestiques	95,9
Espèces et équivalents	3,1
Obligations Étrangères	0,8
Actions canadiennes	0,2



Répartition géographique (%)

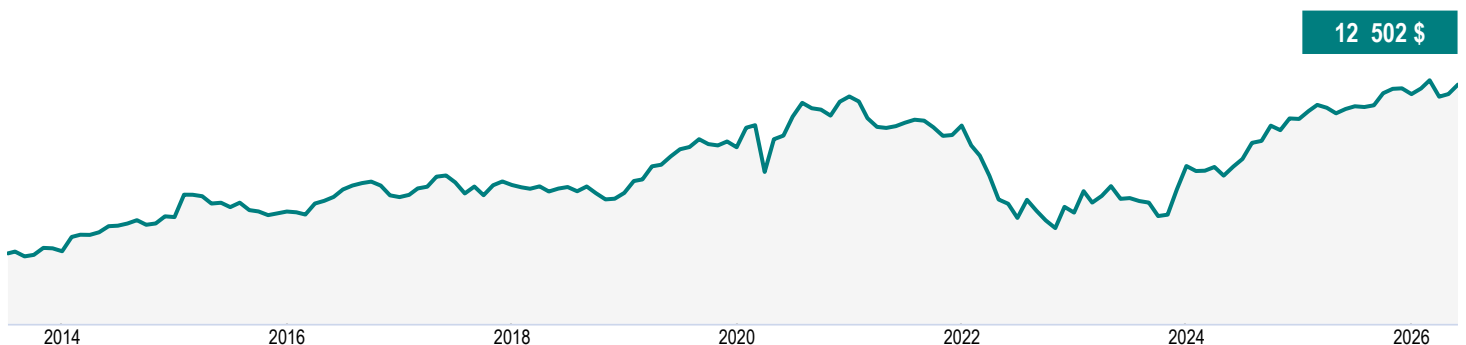
Canada	98,5
États-Unis	1,5



Répartition sectorielle (%)

Revenu fixe	96,7
Espèces et quasi-espèces	3,1
Services publics	0,1
Télécommunications	0,1

Croissance d'une somme de 10 000 \$ (depuis la création du fonds)



CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

Renseignements sur le fonds (au 31 mai 2026)

Principaux titres	%
Toronto-Dominion Bank 3,61% 10-Sep-2030	2,3
Algonquin Power & Utils Corp 5,25 % 18-jan-2082	1,7
Intact Corp financière 2,95 % 16-jun-2050	1,7
Intact Corp financière 4,65 % 16-mai-2029	1,6
Espèces et quasi-espèces	1,4
Atco Ltd 5,50 % 01-nov-2028	1,3
Brookfield Finance II Inc 5,43% 14-Sep-2032	1,3
Rogers Communications Inc 5,90 % 21-sep-2033	1,3
Sobeys Inc. 3,10% 10-30-2028	1,2
Pipelines Enbridge Inc 2,82 % 12-mai-2031	1,2
Répartition totale des principaux titres	15,0

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	4,03 %
Rendement du dividende	5,49 %
Rendement à l'échéance	4,18 %
Durée (années)	5,76
Coupon	4,30 %
Cote de crédit moyenne	A-
Capitalisation boursière moyenne (millions)	50 525,3 \$

Actifs nets (millions de \$)
66,7 \$

Cours
12,50 \$

Nombre de titres
256

Placement initial minimal
500 \$

Un minimum de 500 000 \$ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

Codes de fonds

AFA – CLGC019I

FAD[^] – CLGC019J

ARC2 – CLGC019S

ARC4 – CLGC019K

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
1,14	-0,51	1,14	2,98	4,97	1,02	1,44	1,75

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
3,07	6,18	6,51	-10,85	-3,50	6,51	6,21	-1,07

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 août 2013 - 31 mai 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
3,02 %	dec. 2020	-1,18 %	oct. 2022	0,93 %	74,74 %	71	24

CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

Commentaire du fonds T1 2026

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a connu un premier trimestre difficile, car l'incertitude commerciale a continué de peser sur la confiance des entreprises et l'activité manufacturière. L'emploi a reculé en janvier et en février, avant de se stabiliser en mars, lorsque l'économie a créé 14 000 emplois et que le taux de chômage est demeuré stable à 6,7 %.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % lors de ses réunions de janvier et de mars. Le taux d'inflation au Canada a fléchi à 1,8 % en février. La Banque a souligné que la croissance à court terme devrait être plus faible que prévu et que l'augmentation des coûts de l'énergie présentait des risques de hausse de l'inflation à la suite de l'escalade du conflit au Moyen-Orient à la fin de février.

Les obligations de sociétés canadiennes ont inscrit des rendements contrastés au premier trimestre. Les émetteurs du secteur de l'énergie ont progressé, car la hausse marquée des prix du pétrole brut a amélioré les conditions d'exploitation. Les obligations de sociétés de la catégorie investissement hors énergie ont été globalement stables pendant la majeure partie du trimestre, mais les investisseurs se sont faits plus prudents en mars, car les préoccupations concernant l'inflation et l'incertitude géopolitique ont pesé sur l'appétence au risque. Les obligations à rendement élevé ont été relativement volatiles, car la baisse de l'appétence au risque à la fin du trimestre a pesé sur les émetteurs moins bien notés, même si les titres liés à l'énergie se sont généralement inscrits en tête.

Rendement

Les placements du fonds dans le secteur de l'énergie ont contribué au rendement au cours du trimestre. La position dans Enbridge Inc. (3,57 %, 26 février 2031) a contribué au rendement. Enbridge demeure un placement de base en raison de ses flux de trésorerie prévisibles, environ 98 % des bénéfices étant sous contrat ou réglés par des contreparties de la catégorie investissement, soutenus par le pipeline et l'infrastructure du secteur intermédiaire de la société.

L'exposition du fonds aux obligations des produits financiers à long terme a nuí au rendement. La position dans Intact Corporation financière (2,954?%, 16?déc. 2050) a nuí au rendement. Malgré les solides données fondamentales d'Intact Corporation financière et sa position dominante sur le marché canadien de l'assurance, l'obligation à long terme a tiré de l'arrière, car l'ensemble du secteur a été à la traîne.

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a ajouté Curaleaf Holdings Inc. (11,50 %, 18 février 2029) au cours du trimestre. Curaleaf est un important exploitant de cannabis présent dans plusieurs États américains profitant d'une vaste présence dans les activités de culture, de traitement et de vente au détail. Cet ajout reflète l'opinion positive du sous-conseiller à l'égard du secteur du cannabis et de l'évolution de la réglementation et de la demande.

CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

Le placement dans Hydro One Inc. (5,49 %, 16 juillet 2040) a été augmenté en raison de ses données fondamentales résilientes et de son profil de rendement favorable, compte tenu de ses flux de trésorerie contractuels prévisibles à long terme.

Le billet avec remboursement de capital à recours limité de la Banque de Montréal (7,325 %, 26 novembre 2082) a été vendu en raison de sa structure à long terme et du risque de prolongation.

La position dans Brookfield Infrastructure Finance ULC (4,193 %, 11 septembre 2028) a été réduite. Brookfield Infrastructure demeure un émetteur de grande qualité qui possède des actifs d'infrastructures mondiales diversifiés, mais cette réduction est attribuable au positionnement du portefeuille plutôt qu'à un changement dans la perspective fondamentale du sous-conseiller à l'égard du crédit, le produit ayant été utilisé pour financer de nouvelles émissions.

CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 mars 2026.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 mars 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Obligations de sociétés canadiennes 100/100 (PS1)

31 mai 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

[^]L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

[†]Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., [‡]Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

